



Créer du lien

sur nos territoires
en Bourgogne

Pourquoi créer un fonds de dotation ?

Le club entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté développe la pratique du mécénat en favorisant le partage d'expérience et en fédérant les énergies autour de ses valeurs.

Pour promouvoir le mécénat auprès des entreprises de son territoire à travers une action concrète, le club entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté a décidé la création du fonds de dotation «entreprises et mécénat en Bourgogne». Ce fonds a pour but de soutenir financièrement des projets menés par des associations d'intérêt général de la région.

Créer du lien sur nos territoires : un fonds de dotation pour agir

Le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne permet aux associations d'agir et de créer de nouveaux programmes pour le développement du territoire.

Il vise à récompenser des projets portant sur la thématique : «Créer du lien sur nos territoires». Il peut récompenser des projets à caractère social, artistique, culturel, humanitaire ou sportif.

Vous souhaitez contribuer au développement de votre territoire et rejoindre un réseau d'entreprises mécènes ?

En savoir +
Lisa MESTRE
www.mecenat-bfc.org/contact
www.mecenat-bfc.org

En devenant donateur, les entreprises bénéficient d'une réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts pour les dons qui lui sont versés. (60% du montant du don pour l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaire et 66% du montant du don pour l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% du revenu net imposable).